



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

## DELIBÉRATION N° 2024/36

### OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR

L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'Octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 4 Octobre 2024 affichée à la porte principale de la Mairie.

#### Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Françoise LAGACHE - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

#### Etaient absents :

Monsieur Daniel KANIA qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK  
Monsieur Patrick HELLER qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES  
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ  
Monsieur Rachid DERROUCHE qui a donné procuration à Madame Maria DOS REIS  
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE  
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN  
Monsieur Bruno DESRUMAUX

Monsieur Sébastien HOGUET est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à la présente assemblée que les créances proposées en non-valeur faisant l'objet de l'état n° 6645280133 représentent une somme totale de 830,27 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'elles ont fait l'objet d'un examen par les services de la Ville afin de s'assurer que Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a pris toutes les mesures utiles pour tenter d'en obtenir le recouvrement, suivant la procédure définie conjointement par la Direction Régionale des Finances Publiques et la Direction des Finances. Les créances, dont Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a sollicité la décharge, sont détaillées sur l'état récapitulatif repris en annexe 1A à la présente délibération.

Les motifs d'irrecouvrabilité sont les suivants :

- Combinaison infructueuse d'actes
- RAR inférieur au seuil de poursuite
- Personne disparue
- Poursuite sans effet

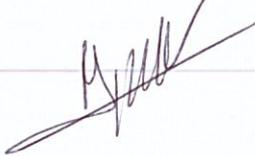
Le conseil municipal,

- Vu la loi n° 94-504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,
- Vu l'arrêté du 27 Décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs.

Après avis favorable de la commission « Finances - Ressources Humaines - Jumelage » qui s'est réunie le 2 Octobre 2024, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **26** voix, décide l'admission en non-valeur des créances pour un montant total de 830,27 € conformément aux états repris en annexe 1A à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le secrétaire de séance  
Monsieur Sébastien HOGUET



**Date de publication : 16 OCT. 2024**

Pour extrait certifié conforme,

LIBERCOURT, le ~~16~~ **16 OCT. 2024**

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

